

630 p. 100. Dans le cas des locomotives, la production en 1943 avait augmenté à 853 p. 100 en comparaison de celle de 1939. La production d'avions a augmenté, de 1939 à 1943, —nous pourrions dire la même chose pour le Canada—aux États-Unis, dans l'ordre de 1632 p. 100, pendant que la production de navires marchands augmentait dans une proportion de 6918 p. 100, alors que le magnésium connaissait une augmentation de production de 7100 p. 100 comparativement à la production de 1939.

Ceci indique que lorsqu'il y a urgence de guerre, qu'il y a urgence de défense nationale, les gouvernements quels qu'ils soient, libéral, conservateur, démocrate ou républicain, aux États-Unis, ont trouvé les moyens, les fonds, les crédits nécessaires pour permettre ces améliorations et ces augmentations de production de l'ordre de 500 à 600 p. 100 dans une période aussi courte que quatre ans.

Voilà que la guerre est terminée depuis 1945—il y aura bientôt 20 ans—et depuis, après avoir changé de gouvernement, de libéral à conservateur et de conservateur à libéral, nous en sommes encore au même point: nous cherchons encore la solution au problème du chômage canadien, nous cherchons des moyens pour construire des industries secondaires, pour faire surgir des industries nouvelles au Canada. Et la réponse est toujours la même: nous n'avons pas de crédits, nous ne savons pas où trouver les crédits pour développer les richesses naturelles afin d'aider...

(Traduction)

M. Nugent: J'en appelle au Règlement. Je crois que l'honorable député qui a la parole se conformait davantage au Règlement, quand il parlait des armes nucléaires. N'était-il pas beaucoup plus intéressant quand il discourait sur cette question qu'il ne l'est maintenant?

(Texte)

M. l'Orateur suppléant: Je me suis déjà permis de rappeler à l'honorable député que ses remarques n'étaient pas conformes au sujet à l'étude et qu'il devrait s'en tenir à l'amendement qui est soumis à la Chambre.

Je me permets encore une fois de lui rappeler cela.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, il me semble que l'amendement stipule que le gouvernement devrait continuer de dépenser certaines sommes pour la défense, selon les recommandations du comité spécial sur la défense.

Voilà que le gouvernement décide de réduire ses dépenses, de réduire ses effectifs de défense nationale et de les remplacer par quelque chose de plus constructif.

[M. Caouette.]

Je suis persuadé que l'honorable député qui vient de prendre la parole pourrait comprendre ce point de vue qui voudrait que le gouvernement ne cesse pas de dépenser, mais oriente ses dépenses vers d'autres secteurs de l'activité économique, parce que la défense est quand même un secteur...

Monsieur l'Orateur, à tout événement, cet amendement ne veut pas dire tellement.

C'est un blâme à l'endroit du gouvernement. Mais lorsque les conservateurs étaient au pouvoir, ils agissaient à peu près de la même façon. Aujourd'hui, ils cherchent à blâmer le gouvernement pour des choses que l'ancien gouvernement n'a pas faites, ou a oublié de faire.

Monsieur l'Orateur, je désire maintenant présenter un sous-amendement:

Je propose, appuyé par M. Gilles Grégoire, que tous les mots après le mot «gouvernement» soient retranchés et remplacés par les mots suivants:

En acceptant servilement l'entreposage d'armes nucléaires sur le territoire de l'État du Québec, malgré les protestations énergiques des autorités civiles et municipales du Québec, des sociétés nationales et des clubs sociaux, des unions ouvrières et agricoles, ainsi que des députés fédéraux du Québec, de quelque parti qu'ils soient.

M. l'Orateur suppléant: Il me sera peut-être permis, en ce moment, d'exprimer mon opinion et de rendre jugement quant à la validité du sous-amendement proposé par l'honorable député de Villeneuve.

Comme l'honorable député et la Chambre le savent, le débat en cours a pris naissance dans une ancienne pratique parlementaire, soit une proposition, sujette à amendements, pour que la Chambre se forme en comité des subsides. Il s'agit ici d'un grief et d'un amendement. Mais dans le cas de l'amendement présenté par l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), le sens de cet amendement est que certains projets de la défense nationale proposés antérieurement ont été abandonnés par le gouvernement. C'est là l'essence de l'amendement.

A mon sens, le sous-amendement de l'honorable député dépasse considérablement le cadre de l'amendement proposé par l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre, et présente un élément nouveau. Pour cette raison, l'amendement de l'honorable député n'est pas régulier, et je le déclare irrecevable.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je voudrais donner quelques explications. D'abord, à ce que l'on remarque, l'amendement...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je ne crois pas que l'honorable député puisse, à ce moment-ci, donner d'explications sur la validité ou la régularité de l'amendement qui a été proposé par l'honorable député, et au sujet